

Sanction royale

Projet de loi C-32, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur l'accise et la Loi de l'impôt sur le revenu—Chapitre n° 29.

Projet de loi C-35, Loi constituant le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration et modifiant certaines lois en conséquence—Chapitre n° 31.

Projet de loi C-39, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1995—Chapitre n° 33.

Projet de loi C-40, Loi visant à corriger des anomalies, contradictions ou erreurs relevées dans les Lois du Canada et à y effectuer d'autres modifications mineures et non controversables ainsi qu'à abroger certaines dispositions ayant cessé d'avoir effet par caducité ou autrement—Chapitre n° 26.

Projet de loi C-207, Loi modifiant la Loi sur le vérificateur général—Chapitre n° 32.

Projet de loi S-3, Loi autorisant la continuation de La Sécurité, Compagnie d'Assurances Générales du Canada sous forme de corporation régie par les lois de la province de Québec.

Le vice-président: Comme il est 14 h 29, la Chambre s'ajourne à 11 heures le lundi 19 septembre 1994 conformément aux paragraphes 28(2) et 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 29.)